

# ASSEMBLÉE NATIONALE

7 septembre 2023

---

POUR LE PLEIN EMPLOI - (N° 1528)

Non soutenu

## AMENDEMENT

N ° AS52

présenté par

M. François, M. Bentz, M. Catteau, Mme Dogor-Such, M. Frappé, Mme Lavalette,  
Mme Levavasseur, Mme Loir, M. Marchio, Mme Mélin, M. Muller et M. Taché de la Pagerie

-----

### ARTICLE ADDITIONNEL

**APRÈS L'ARTICLE PREMIER, insérer l'article suivant:**

La priorité nationale s'applique pour l'accès à l'emploi.

### EXPOSÉ SOMMAIRE

La mise en place de la priorité nationale permettrait de donner la priorité aux citoyens du pays lors du recrutement, en veillant à ce que les opportunités d'emploi soient d'abord proposées aux résidents locaux avant d'être ouvertes aux travailleurs étrangers.

La mise en place de la priorité nationale contribue à renforcer le sentiment d'appartenance à la nation en montrant que les autorités prennent en considération les intérêts des citoyens dans le domaine de l'emploi.